



TC/51/23

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 janvier 2015

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITE TECHNIQUE**Cinquantième et unième session
Genève, 23–25 mars 2015**

RÉVISIONS DU DOCUMENT TGP/9 : "EXAMEN DE LA DISTINCTION" :
SECTION 1.6 "ÉLABORATION DU CONTENU DES DOCUMENTS TGP SUR LA DISTINCTION",
SECTION 2.5 "PHOTOGRAPHIES",
SECTION 4.3.2 "NOTATION GLOBALE POUR UN GROUPE
DE PLANTES OU PARTIES DE PLANTES (G)" ET SECTION 4.3.4 "RÉSUMÉ ANALYTIQUE"

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

RESUME ANALYTIQUE

1. Le présent document vise à présenter des propositions pour la révision des sections 1.6 "Élaboration du contenu des documents TGP documents sur la distinction", 2.5 "Photographies", 4.3.2 "Notation globale pour un groupe de plantes ou parties de plantes (G)" et 4.3.4 "Résumé analytique" du document TGP/9 "Examen de la distinction".
2. Le TC est invité à examiner
 - a) la proposition de révision du schéma de la section 1.6 "Élaboration du contenu des documents TGP sur la distinction" du document TGP/9 présentée dans les annexes I et II du présent document;
 - b) des propositions de conseils concernant les photographies, pour inclusion dans la section 2.5 "Photographies" du document TGP/9, présentées au paragraphe 16; et
 - c) une proposition d'exemple de notation globale pour un groupe de plantes (MG) effectuée sur des parties de plantes, pour inclusion dans les sections 4.3.2 "Notation globale pour un groupe de plantes ou parties de plantes (G)" et 4.3.4 "Résumé analytique" du document TGP/9, présentée dans les paragraphes 23 et 24 et l'annexe IV du présent document.

3. La structure du présent document est la suivante :

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	1
OBJECTIF	3
SECTION 1.6 “ÉLABORATION DU CONTENU DES DOCUMENTS TGP SUR LA DISTINCTION”	3
OBSERVATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES EN 2014.....	3
PROPOSITION	4
SECTION 2.5 “PHOTOGRAPHIES”	4
OBSERVATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES EN 2014.....	5
PROPOSITION	5
SECTION 4.3.2 “NOTATION GLOBALE POUR UN GROUPE DE PLANTES OU PARTIES DE PLANTES (G)” ET SECTION 4.3.4 “RÉSUMÉ ANALYTIQUE”	5
OBSERVATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES EN 2014.....	6
PROPOSITION	7
ANNEXE I : ÉLABORATION DU CONTENU DES DOCUMENTS TGP SUR LA DISTINCTION	
ANNEXE II : ÉLABORATION DU CONTENU DES DOCUMENTS TGP	
ANNEXE III : EXEMPLES DE CARACTÈRES UTILISANT UNE MESURE UNIQUE (MG) POUR DES PARTIES DE PLANTES	
ANNEXE IV : RÉSUMÉ ANALYTIQUE D’UNE NOTATION GLOBALE POUR UN GROUPE DE PLANTES OU PARTIES DE PLANTES	

4. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
TWP :	Groupes de travail techniques

OBJECTIF

5. Le présent document vise à présenter des propositions pour la révision des sections 1.6 “Élaboration du contenu des documents TGP documents sur la distinction”, 2.5 “Photographies”, 4.3.2 “Notation globale pour un groupe de plantes ou parties de plantes (G)” et 4.3.4 “Résumé analytique” du document TGP/9 “Examen de la distinction”.

SECTION 1.6 “ÉLABORATION DU CONTENU DES DOCUMENTS TGP SUR LA DISTINCTION”

6. Le TC, à sa cinquantième session tenue à Genève du 7 au 9 avril 2014, a examiné la version révisée du schéma contenu dans le document TGP/9 et est convenu qu'elle devait être étudiée conjointement avec d'autres modifications éventuelles à introduire dans les documents TGP/4 “Constitution et maintien des collections de variétés” et TGP/9 “Examen de la distinction”, résultant de l'adoption du document TGP/15 “Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)”¹ (voir le paragraphe 72 du document TC/50/36 “Compte rendu des conclusions”).

7. Compte tenu de ce qui précède et des révisions d'autres documents TGP, les groupes de travail techniques ont été invités, à leurs sessions de 2014, à envisager de modifier le schéma contenu dans le document TGP/9 de la manière suivante :

Encadré “Formes de collections de variétés” :	indiquer : “Variétés ou matériel végétal vivant ne figurant pas dans la collection de variétés”
Encadré “Méthodes d'analyse des données” :	indiquer : “COYD; 2x1%; Chi carré; Test exact de Fisher”

8. En outre, afin de simplifier le schéma, les TWP ont été invités, à leurs sessions de 2014, à envisager de supprimer les encadrés dans les documents TGP/6 “Arrangements en vue de l'examen DHS” et TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d'examen” et de créer un nouveau schéma pour l'élaboration des documents TGP pertinents, comme indiqué respectivement dans les annexes I et II.

Observations des groupes de travail techniques en 2014

9. À leurs sessions de 2014, le TWO, le TWF, le TWC, le TWV et le TWA ont examiné respectivement les documents TWO/47/22, TWF/45/22, TWV/48/22, TWC/32/22 et TWA/43/22 qui contenaient les propositions de révision de la section 1.6 “Élaboration du contenu des documents TGP documents sur la distinction” du document TGP/9 “Examen de la distinction”, visées aux paragraphes 7 et 8.

Généralités	Le TWO a examiné le document TWO/47/22 et approuvé la proposition de révision du schéma de la section 1.6 “Élaboration du contenu des documents TGP sur la distinction” du document TGP/9 présentée dans le paragraphe 7 et les annexes I et II du document TWO/47/22 (voir le paragraphe 59 du document TWO/47/28 “Report”).	TWO
	Le TWC a examiné le document TWC/32/22. Le TWC a approuvé la proposition de révision du schéma de la section 1.6 “Élaboration du contenu des documents TGP sur la distinction” du document TGP/9 présentée dans le paragraphe 7 et les annexes I et II du document TWC/32/22 (voir les paragraphes 60 et 61 du document TWC/31/32 “Report”).	TWC
	Le TWV a examiné le document TWV/48/22 et approuvé la révision du schéma de la section 1.6 “Élaboration du contenu des documents TGP sur la distinction” du document TGP/9 figurant dans l'annexe I du document TWV/48/22 (voir le paragraphe 63 du document TWV/47/34 “Report”).	TWV

¹ Correction de la référence au document TGP/15 “Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)” par rapport au paragraphe 72 du document TC/50/36 “Compte rendu des conclusions”.

Annexe II, encadré TGP/3	<p>Le TWA a examiné le document TWA/43/22 et la révision du schéma de la section 1.6 “Élaboration du contenu des documents TGP sur la distinction” du document TGP/9 présentée dans les annexes I et II du document TWA/43/22.</p> <p>Le TWA a noté que la référence au document TGP/3 “Expliciter la notion de variétés notoirement connues” n’avait pas été incluse dans le nouveau schéma reproduit à l’annexe II du document TWA/43/22 et est convenu qu’il devrait y avoir cohérence entre les deux schémas à cet égard (voir les paragraphes 55 et 56 du document TWA/43/27 “Report”).</p>	TWA
Annexe II, encadré TGP/5	<p>Le TWF a examiné le document TWF/45/22 et approuvé la révision du schéma de la section 1.6 “Élaboration du contenu des documents TGP sur la distinction” du document TGP/9 figurant dans l’annexe I du document TWF/45/22. Concernant l’annexe II du document TWF/45/22, il a proposé d’étendre l’encadré du TGP/5 aux procédures complémentaires (voir le paragraphe 50 du document TWF/44/31 “Report”).</p>	TWF
	<p>En ce qui concerne l’annexe II du document TWV/48/22, le TWV a approuvé la proposition faite par le TWF à sa quarante-cinquième session d’étendre l’encadré du TGP/5 aux procédures complémentaires. Il a également suggéré de préciser le terme “procédures complémentaires” (voir le paragraphe 64 du document TWV/47/34 “Report”).</p>	TWV

Proposition

10. Les annexes I et II du présent document, telles que modifiées sur la base des observations formulées par les TWP à leurs sessions en 2014, contiennent une proposition de révision de l’élaboration du contenu des documents TGP.

11. Le TC est invité à examiner la proposition de révision du schéma de la section 1.6 “Élaboration du contenu des documents TGP sur la distinction” du document TGP/9 présentée dans les annexes I et II du présent document.

SECTION 2.5 “PHOTOGRAPHIES”

12. À sa quarante-neuvième session, tenue à Genève du 18 au 20 mars 2013, le TC a approuvé le nouveau texte standard supplémentaire (ASW 16) et la nouvelle note indicative (GN 35) pour “la remise de photographies avec le questionnaire technique” aux fins de son inclusion dans une future version révisée du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” (voir les paragraphes 45 à 47 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”). Le nouveau texte standard supplémentaire ASW 16 et la nouvelle note indicative GN 35 ont été adoptés par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire, tenue à Genève le 16 octobre 2014.

13. À sa cinquantième session, tenue à Genève du 7 au 9 avril 2014, le TC est convenu de demander à un expert de l’Allemagne d’élaborer des conseils sur l’utilisation de photographies pour l’analyse de la distinction aux fins de leur incorporation dans le document TGP/9. Les nouveaux conseils feraient référence aux conseils complets disponibles dans la note indicative GN 35 “Remise de photographies avec le questionnaire technique” du document TGP/7 (voir le paragraphe 42 du document TC/50/36 “Compte rendu des conclusions”).

14. La modification ci-après de la section 2.5 “Photographies” du document TGP/9 a été proposée par l’expert de l’Allemagne :

“2.5 Photographies

“2.5.1 Une photographie peut fournir des informations utiles lorsqu’il s’agit d’éliminer des variétés de la collection de variétés issues de l’essai en culture pratiqué pour l’examen de la distinction. Elle peut notamment fournir des informations sur des caractères qui ne sont pas mentionnés dans le questionnaire

technique. Il peut s'agir, par exemple, de formes, de structures de plantes ou de répartitions de couleurs qui, étant difficiles à décrire sous forme de notes dans le tableau des caractères, ne sont pas mentionnées par les demandeurs dans la section 5 du questionnaire technique. En outre, une photographie représentant des caractères mentionnés dans le questionnaire technique peut fournir des renseignements plus discriminants que ceux de la section 5 du questionnaire technique, et donc permettre d'éliminer un plus grand nombre de variétés de l'essai en culture.

"2.5.2 Le document TGP/7 précise que, lorsque cela est utile aux fins de l'examen DHS, les principes directeurs d'examen de l'UPOV peuvent exiger que le questionnaire technique soit accompagné d'une photographie en couleur représentative de la variété. Il est recommandé que le service d'examen fournisse alors des indications concernant les éléments susceptibles de renforcer l'utilité de cette photographie (ajout d'une échelle métrique et d'une échelle de couleurs, définition des parties de la plante à représenter, désignation des conditions d'éclairage et de la couleur du fond, etc.). Il convient toutefois de tenir compte du fait que, malgré ces directives et tous les efforts de l'obteneur, les photographies utilisées aux fins de sélection des variétés soumises à un essai en culture ne reflètent pas toujours précisément les caractères de ces dernières.

"2.5.3 La pertinence des photographies pour l'identification de variétés voisines dépend fortement de la qualité des photographies des variétés figurant dans la collection de référence qui ont été prises par l'autorité et de la photographie de la variété candidate remise par le déposant avec le questionnaire technique. Des conseils détaillés pour la prise de photographies pertinentes sont fournis dans la note indicative GN 35 du document TGP/7. Ces conseils ont été établis notamment pour permettre aux déposants de remettre des photographies pertinentes de la variété candidate. Ces instructions sont importantes et utiles pour permettre aux autorités de prendre des photographies des variétés figurant dans la collection de variétés dans des conditions normalisées".

Observations des groupes de travail techniques en 2014

15. À leurs sessions de 2014, le TWO, le TWF, le TWC, le TWV le TWA ont examiné respectivement les documents TWO/47/22, TWF/45/22, TWV/48/22, TWC/32/22 et TWA/43/22 et approuvé les conseils proposés pour la révision de la section 2.5 "Photographies" du document TGP/9 "Examen de la distinction", présentés dans le paragraphe 13 du présent document et dans les documents correspondants (voir le paragraphe 60 du document TWO/47/28 "Report", le paragraphe 51 du document TWF/45/32 "Report", le paragraphe 62 du document TWC/32/28 "Report", les paragraphes 65 et 66 du document TWV/48/43 "Report" et le paragraphe 57 du document TWA/43/27 "Report").

Proposition

16. Sur la base des conseils fournis par l'expert de l'Allemagne et des observations formulées par les TWP à leurs sessions de 2014, il est proposé de modifier la section 2.5 "Photographies" du document TGP/9 et d'y ajouter le paragraphe suivant :

"2.5.3 La pertinence des photographies pour l'identification de variétés voisines est fortement fonction de la qualité des photographies des variétés figurant dans la collection de référence prises par l'autorité et de la photographie de la variété candidate remise par le déposant avec le questionnaire technique. Des lignes directrices plus détaillées pour la prise de photographies pertinentes sont fournies dans la note indicative GN 35 du document TGP/7. Ces lignes directrices ont été établies en particulier pour permettre aux déposants de remettre des photographies pertinentes de la variété candidate. Des instructions similaires sont importantes et utiles pour permettre aux autorités de prendre des photographies des variétés figurant dans la collection de variétés dans des conditions normalisées".

17. Le TC est invité à examiner les propositions de conseils concernant les photographies pour inclusion dans la section 2.5 "Photographies" du document TGP/9 figurant au paragraphe 16 du présent document.

SECTION 4.3.2 "NOTATION GLOBALE POUR UN GROUPE DE PLANTES OU PARTIES DE PLANTES (G)" ET SECTION 4.3.4 "RESUME ANALYTIQUE"

18. À sa cinquantième session, tenue à Genève du 7 au 9 avril 2014, le TC est convenu que des exemples et des illustrations pour expliquer une mesure unique (MG) sur des parties d'une plante devraient être compilés par le Bureau de l'Union et présentés aux TWP pour inclusion dans une future version révisée

des sections 4.3.2 et 4.3.4 du document TGP/9 (voir le paragraphe 71 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions").

19. L'annexe III du présent document contient des exemples de caractères utilisant une mesure unique (MG) pour des parties de plantes tirés de principes directeurs d'examen adoptés en 2013 et 2014.

20. À leurs sessions de 2014, les TWP ont été invités à examiner la proposition ci-après d'exemple de notation globale pour un groupe de plantes (MG) effectuée sur des parties de plantes pour inclusion dans une révision future de la section 4.3.2 du document TGP/9.

"Exemple (MG)

"Mesure (MG) : "Limbe : largeur" chez le funkia (multiplication végétative) dans un essai constitué de plantes cultivées en pot : mesure d'une feuille d'une plante représentative."

21. Une illustration pertinente serait fournie pour inclusion dans la section 4.3.4.

Observations des groupes de travail techniques en 2014

22. Le TWO, le TWF, le TWC, le TWV et le TWA ont examiné les documents TWO/47/22, TWF/45/22, TWC/32/22 et TWV/48/22, ainsi que la proposition d'exemple de notation globale pour un groupe de plantes (MG) effectuée sur des parties de plantes pour inclusion dans une révision future des sections 4.3.2 "Notation globale pour un groupe de plantes ou parties de plantes (G)" et 4.3.4 "Résumé analytique" du document TGP/9 présentée dans les paragraphes 18 et 19 du présent document.

Généralités	Le TWO a noté qu'afin d'obtenir une notation globale pour un groupe de plantes (MG) effectuée sur des parties de plantes multipliées par voie végétative, l'examineur DHS évaluerait les plantes visuellement et confirmerait leur homogénéité avant de poursuivre son examen. L'approche est la même que dans l'exemple "Plante : hauteur" mais les organes sont retirés avant l'évaluation. Une plante typique est utilisée pour effectuer la mesure. Le TWO a noté qu'aucune moyenne variétale n'était calculée et que la mesure servait à comparer les données avec celles d'autres variétés de la collection (voir le paragraphe 93 du document TWO/47/28 "Report").	TWO
	<p>Le TWF a pris note de l'observation formulée par l'expert de l'Allemagne concernant la méthode d'observation MG dans les principes directeurs adoptés pour des espèces fruitières, dans laquelle tous les caractères morphologiques sont indiqués comme VG/MS et les caractères phénologiques comme MG. Dans le cas d'évaluations effectuées sur des organes prélevés dans toute la parcelle sans notation des plantes isolées (par exemple, en prenant un échantillon de fruit représentatif après la récolte), la méthode d'observation devrait être indiquée comme MG. Dans un certain nombre de principes directeurs existants pour des espèces fruitières, la méthode d'observation devrait donc être réexaminée.</p> <p>Le TWF est convenu que l'observation faite par le TWO à sa quarante-septième session, qui tendait à déclarer une plante isolée comme représentative de l'ensemble de la parcelle dès lors que les critères d'homogénéité étaient considérés comme suffisamment remplis, ne s'appliquait pas telle quelle aux espèces fruitières.</p> <p>Le TWF est convenu que l'on ne devrait envisager d'indiquer MS que dans les cas où chaque plante isolée est mesurée. Si plusieurs mesures sont effectuées pour un groupe de plantes ou un petit nombre de groupes de plantes au sein d'un même échantillon, la méthode devrait être MG (voir les paragraphes 55 à 57 du document TWF/45/32 "Report").</p>	TWF

	Le TWC a pris note de la proposition d'exemple de notation globale pour un certain nombre de plantes (MG) effectuée sur des parties de plantes pour inclusion dans une révision future des sections 4.3.2 "Notation globale pour un groupe de plantes ou parties de plantes (G)" et 4.3.4 "Résumé analytique" du document TGP/9, présentée aux paragraphes 16 et 17 du document TWC/32/22 (voir le paragraphe 63 du document TWC/32/28 "Report").	TWC
Exemple	Le TWO, le TWF, le TWV et le TWA sont convenus que l'exemple de notation globale pour un groupe de plantes (MG) effectuée sur des parties de plantes pour inclusion dans une révision future des sections 4.3.2 "Notation globale pour un groupe de plantes ou parties de plantes (G)" et 4.3.4 "Résumé analytique" du document TGP/9 devrait être libellé de la manière suivante (voir le paragraphe 94 du document TWO/47/28 "Report"; le paragraphe 53 du document TWF/45/32 "Report"; le paragraphe 68 du document TWV/48/43 "Report" et les paragraphes 58 et 59 du document TWA/43/27 "Report") : <u>"Exemple (MG)</u> <u>"Mesure (MG) : 'Limbe : largeur' chez le funkia (multiplication végétative) : mesure représentative de la parcelle".</u>	TWO
Illustration	Le TWO et le TWF sont convenus qu'une illustration appropriée devrait être fournie pour inclusion dans la section 4.3.4 du document TGP/7 (voir le paragraphe 95 du document TWO/47/28 "Report" et le paragraphe 54 du document TWF/45/32 "Report").	TWO
	Le TWV a pris note de l'observation faite par le TWO à sa quarante-septième session, selon laquelle une illustration appropriée devrait être fournie pour inclusion dans la section 4.3.4 du document TGP/7, mais est convenu que cette approche ne pouvait pas s'appliquer aux plantes potagères et, par conséquent, n'était d'aucune aide s'agissant de la fourniture d'une illustration appropriée (voir le paragraphe 69 du document TWV/48/43 "Report").	TWV

Proposition

23. Sur la base des observations formulées par les TWP à leurs sessions en 2014, l'exemple ci-après de "notation globale pour un groupe de plantes (MG) effectuée sur des parties de plantes" est proposé pour inclusion dans une révision future des sections 4.3.2 "Notation globale pour un groupe de plantes ou parties de plantes (G)" et 4.3.4 "Résumé analytique" du document TGP/9 :

"Exemple (MG)

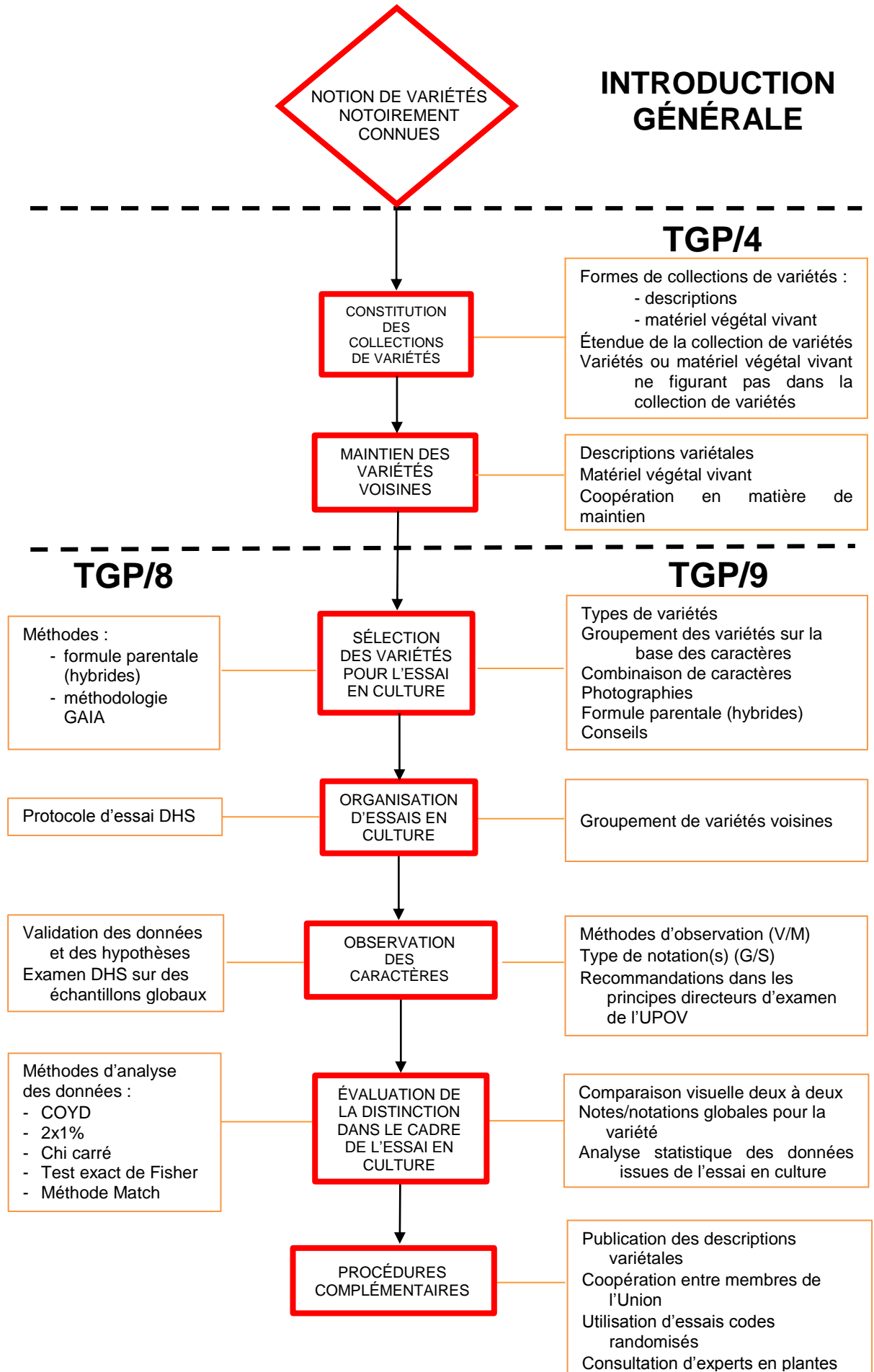
"Mesure (MG) : 'Limbe : largeur' chez le funkia (multiplication végétative) : mesure représentative de la parcelle".

24. Une illustration est proposée pour inclusion dans la section 4.3.4; elle est reproduite à l'annexe IV du présent document.

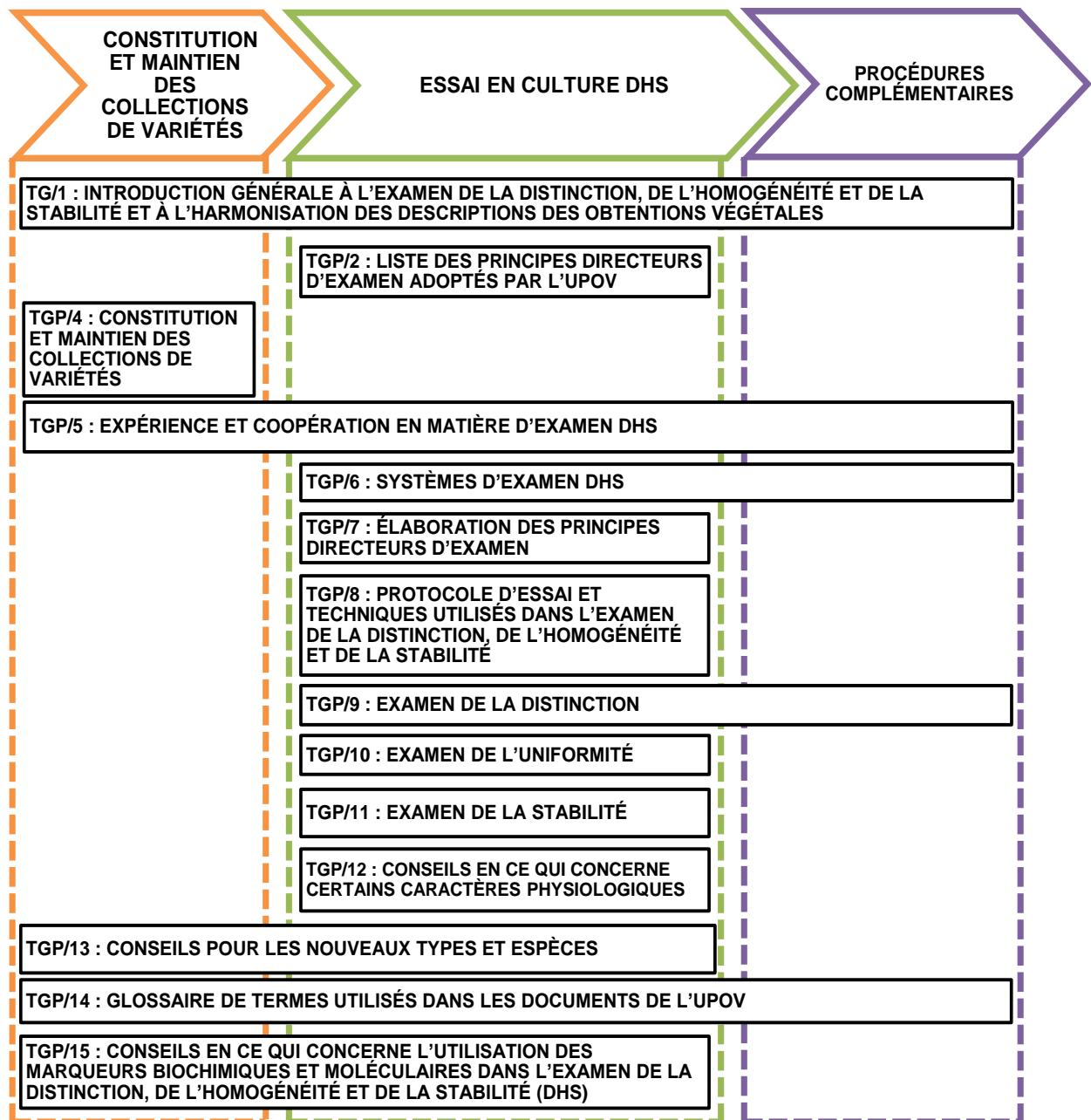
25. *Le TC est invité à examiner la proposition d'exemple de notation globale pour un groupe de plantes (MG) effectuée sur des parties de plantes, pour inclusion dans les sections 4.3.2 "Notation globale pour un groupe de plantes ou parties de plantes (G)" et 4.3.4 "Résumé analytique" du document TGP/9, qui est présentée dans les paragraphes 23 et 24 et l'annexe IV du présent document.*

[Les annexes suivent]

ÉLABORATION DU CONTENU DES DOCUMENTS TGP SUR LA DISTINCTION



RÉSUMÉ ANALYTIQUE DES DOCUMENTS TGP



TC/51/23
ANNEXE III

EXEMPLES DE CARACTÈRES UTILISANT UNE MESURE UNIQUE (MG) POUR DES PARTIES DE PLANTES

Document TG/Funkia(proj.9)

4. (*)	VG/ MG/ MS	Petiole: length	Pétiolle : longueur	Blattstiel: Länge	Pecíolo: longitud		
QN	(a)	very short	très court	sehr kurz	muy corto	Desert Mouse	1
		short	court	kurz	corto	Time Tunnel	3
		medium	moyen	mittel	medio	Earth Angel	5
		long	long	lang	largo	Blue Circle	7
		very long	très long	sehr lang	muy largo	Big Boy, Flower Power, Green Acres	9
9. (*)	VG/ MG/ MS	Leaf blade: width	Limbe : largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura		
QN	(a)	very narrow	très étroit	sehr schmal	muy estrecho	Desert Mouse	1
		narrow	étroit	schmal	estrecho	Secret Ambition	3
		medium	moyen	mittel	medio	Risky Business	5
		broad	large	breit	ancho		7
		very broad	très large	sehr breit	muy ancho	Big Boy, Sum and Substance	9

Document TG/286/1 Véronique

8. (*)	VG/ MG	Stem: length of internodes	Tige : longueur des entre-nœuds	Trieb: Internodienlänge	Tallo: longitud de los entrenudos		
QN	(c)	very short	très courts	sehr kurz	muy corta	Karo Golden Esk	1
		short	courts	kurz	corta	Beverley Hills	3
		medium	moyens	mittel	media	Wiri Desire	5
		long	longs	lang	larga	Moonlight	7

Document TG/288/1 Dianella

3.	VG/ MG	Stem: internode length	Tige : longueur de l'entre-nœud	Stengel: Internodienlänge	Tallo: longitud del entrenudo		
(+)							
QN	(a)	very short	très court	sehr kurz	muy corto	TAS300	1
		short	court	kurz	corto	TR20	3
		medium	moyen	mittel	medio		5
		long	long	lang	largo	Goddess	7
		very long	très long	sehr lang	muy largo		9

Ad. 3 : Tige : longueur de l'entre-nœud

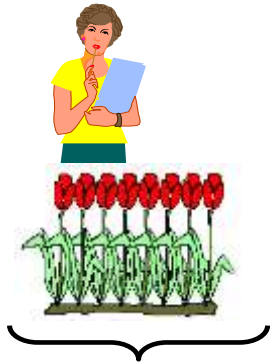


27.	VG/ MG	Perianth: diameter	Périanthe : diamètre	Blütenhülle: Durchmesser	Perianto: diámetro	
QN	(c)	small	petit	klein	pequeño	1
		medium	moyen	mittel	medio	2
		large	grand	groß	grande	3

[L'annexe IV suit]

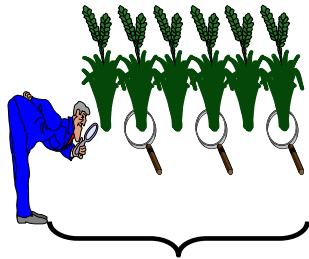
Notation globale pour un groupe de plantes ou parties de plantes (G)

Section 4.3.2.3
Exemple (VG) : Fleur :
type
(tulipe : multiplication
végétative)



notation globale de
la variété

Section 4.3.2.3
Exemple (VG) : Feuille
inférieure : Pilosité de la
gaine de la feuille
(orge : autogame)



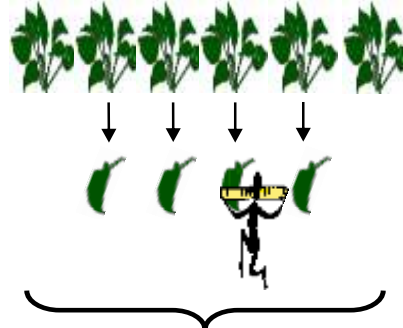
notation globale de
la variété

Section 4.3.2.3
Exemple (MG) : Plante :
hauteur
(blé : autogame)



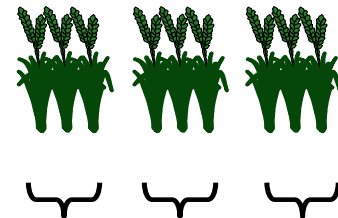
notation globale de
la variété

Section 4.3.2.3
Exemple (MG) : Limbe :
largeur
(funkia : multiplication
végétative)



notation globale de
la variété

Section 4.3.2.4
Exemple : (analyse
statistique)



notation 1 notation 2 notation n

moyenne variétale/analyse
statistique des données sur
les groupes de plantes isolées